

**Assemblée publique pour la dérogation mineure du lot 4982274.
Madame Lyse Audet donne les grandes lignes de cette demande.
Il n'y a eu aucune personne qui a fait valoir leur opposition à cette demande.**

Le Comité d'urbanisme approuve cette demande unanimement et recommande que la dérogation soit accordée.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 12 JANVIER 2015 À 19 HEURES 30 À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Madame Lisette Côté
Madame Guylaine Jacques
Madame Renée Lessard
Monsieur Charles Vachon
Monsieur Rock Carrier
Monsieur Richard Fauchon

Les membres présents forment le quorum. Madame Lyse Audet, Directrice générale, agit comme secrétaire. Madame Linda Gilbert, Directrice générale adjointe est présente à la réunion.

PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Assemblée publique portant sur la dérogation mineure lot 4982274.

ORDRE DU JOUR DU 12 JANVIER 2015

- 1- Prière et ouverture de la séance
- 2- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux du 1^{er} décembre 2014 : réunion régulière et session spéciale du budget
- 4- Acceptation des comptes
 - Transferts budgétaires
- 5- **ADMINISTRATION**
 - Règlement 01-2015, Taux de taxation 2015
 - Règlement 02-2015, Annuler règlement VTT
 - Vente pour taxes 2015 (date limite 20 février 2015) – lettre enregistrée
 - Abroger résolution 266-12-2014
 - Résolution – montant à pourvoir dans le futur (comptable)
 - Résolution TECQ -
 - Cotisation ADMQ pour la directrice générale (419\$)
- 6- Demande Fête des enfants
- 7- Offre de service devis + comité de sélection Ste-Rose
- 8- **URBANISME**
 - A) Dérogation mineure lot 4982274.
 - B) Demandes spéciales concernant certains changements aux « RÈGLEMENTS D'URBANISME »
- 9- Politique Familiale
- 10- **SERVICE INCENDIE:**
 - Parole au directeur incendie
 - Rapport annuel 2014
 - Appui résolution MRC des Etchemins pour conducteur d'un camion-citerne sur un incendie

- Aide au financement de la formation des pompiers à temps partiel
- 11- VOIRIE
 - Rapport de l'inspecteur
- 12- CORRESPONDANCE
- 13- LOISIRS : A)
- 14- VARIA : A)
- 15- Période de questions
- 16- Levée de l'assemblée

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

01-01-2015

**IL EST PROPOSÉ PAR : Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté avec les changements suivants :

- 10- enlever le point « Aide au financement... »
- 13- b) Programme Nouveaux Horizons
- c) Activité « Etchemins en Forme »
- d) Chauffage et téléphone loisirs
- e) fondation Canadienne pour l'enfance

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1^{er} DÉCEMBRE ET SÉANCE SPÉCIALE BUDGET DU 1^{er} DÉCEMBRE 2014

Attendu qu'une copie des procès-verbaux a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

02-01-2015

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Guylaine Jacques
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les procès-verbaux des séances du 1^{er} décembre 2014 soient acceptés tels que rédigés.

ADOPTÉE

ACCEPTATION DES COMPTES

03-01-2015

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la liste des comptes présentée aux membres du conseil, au montant de 65 618.96\$ pour la Municipalité et 10 467.98\$ pour Etchemins en Forme, pour un total de 76 086.94\$, soit acceptée et payée, selon les modalités de notre règlement numéro 03-2011 sur le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

La liste des transferts a été remise aux membres du conseil.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 01-2015 TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2015

Il y a dispense de lire le règlement, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de la Loi. Chacun des membres du conseil déclare avoir lu le règlement et renonce à sa lecture. Madame Lyse Audet mentionne les grandes lignes du règlement pour présentation aux contribuables présents dans la salle.

RÈGLEMENT NUMÉRO : 01-2015

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par Madame Lisette Côté lors de la séance régulière de ce Conseil tenue le 1er décembre 2014;

ATTENDU QUE le budget pour l'année 2015 est de : 1 366 752\$

04-01-2015

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE ce conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi que ce qui suit à savoir :

DISPOSITION GÉNÉRALE

Les taxes imposées et les tarifs de compensation inclus dans ce règlement sont exigibles également d'une personne qui est propriétaire ou occupant d'un immeuble compris dans une E.A.E. (Entreprise Agricole Enregistrée) et doivent être acquittés.

TAXE GÉNÉRALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Qu'une taxe de 0.7289\$ du 100.00\$ d'évaluation de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée, pour l'année financière 2015, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, pour des revenus de 461 700\$.

TAXE GÉNÉRALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Qu'une taxe de 0.0916\$ du 100.00\$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année financière 2015, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, pour des revenus de 58 006\$.

FINANCEMENT PERMANENT #1, #2 & #3

TAXE GÉNÉRALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE POUR LE PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX ET TRAVAUX DE VOIRIE

Qu'une taxe de .0331\$ du 100.00\$ d'évaluation de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée, pour l'année financière 2015, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, pour des revenus de 20 960\$. Cette taxe servira pour le remboursement du financement permanent «règlement d'emprunt 04-2002» montant qui correspond au 25% qui est chargé à l'ensemble des contribuables.

TAXE DE SECTEUR

Qu'une taxe de secteur est imposée pour assumer le coût du remboursement de la dette issue des travaux effectués pour le branchement à l'égout, selon les ententes prises par chacun. Pour l'année 2015, le taux d'intérêt est fixé à 1%. Taxe de secteur (capital et intérêt) pour le matricule 0930 87 0024 au montant de 1072.28\$. Taxe de secteur (capital et intérêt) pour le matricule 1032 31 5470 au montant de 900.76\$. L'imposition de cette taxe de secteur sera maintenue jusqu'à l'acquittement desdites dettes, et assimilable comme une taxe foncière et devra être acquittée, selon les ententes signées par chaque contribuable. Tout retard portera intérêt au taux en vigueur selon le règlement de taux de taxation de l'année courante.

TAXES DE SERVICES

TARIF FIXE UNITÉ DESSERVIE RÉSEAU ÉGOUT

QU'un tarif fixe de 415.04\$ soit chargé aux unités desservies, selon les spécifications du règlement 04-2002, pour un revenu de 60 109\$.

TARIF FIXE OPÉRATION RÉSEAU ÉGOUT

QU'un tarif fixe de 207.53\$ soit chargé, pour les frais d'opération du site de traitement des eaux usées, aux unités desservies raccordées au réseau d'égout, pour un revenu de 28 100\$.

TARIF POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT, TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

QU'un tarif annuel pour chaque habitation, logement, commerce, chalet, cabane à sucre, et exploitations agricoles enregistrées, soit exigé et prélevé pour l'année financière 2013 pour le service d'enlèvement de transport et de disposition des ordures ménagères, ainsi que pour la collecte des matières recyclables pour des revenus de 65 213.\$, et réparti comme suit :

- Résidence et logement -----	133\$
- Commerce lié à la résidence -----	200\$
- Chalet et résidence secondaire -----	67\$
- Commerce -----	200\$
- Cabane à sucre -----	44\$
- Ferme et sa résidence -----	233\$
- Ferme seule -----	167\$

TARIF POUR TRAITEMENT DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

QU'un tarif de 32\$ pour chaque habitation, logement, commerce, chalet, cabane à sucre, et exploitation agricole enregistrée soit chargé pour le traitement des boues de fosses septiques, les revenus seront de 12 384\$.

TARIF FIXE POUR TRAITEMENT EAU & ÉGOUT DESSERVI PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN ET TAXE PISCINE SECTEUR LAC-ETCHEMIN

QU'un tarif fixe de 346\$ soit chargé aux 6 contribuables de Sainte-Rose qui sont desservis par la municipalité de Lac-Etchemin pour les eaux et les égouts : 170\$ pour l'eau, 151\$ pour les égouts et 25\$ pour la réserve. Un tarif de 61.60\$ sera facturé pour le propriétaire d'une piscine desservi par Lac-Etchemin. Un revenu de 2 167.60\$. Ce tarif est payable en 1 seul versement le 2 mars 2015.

NOMBRE DE VERSEMENTS

Tout contribuable qui aura un compte de taxes de plus de 300\$ (trois cents dollars) sur chaque unité d'évaluation pourra se prévaloir d'acquitter son compte en 5 versements aux dates suivantes: 2 mars 2015, 17 avril 2015, 12 juin 2015, 14 août 2015 et 18 septembre 2015 comme le prévaut l'article 252 de la Loi sur la Fiscalité Municipale.

TAUX D'INTÉRÊT ET FRAIS

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le privilège de payer par versement n'est plus accordé et le solde du compte entier devient immédiatement exigible. Le taux d'intérêt applicable sera de 10%

sur le solde dû. Des frais d'administration au montant de 30\$ seront aussi chargés à ceux à qui l'on devra faire des réclamations par courrier recommandé. Une facturation ne sera pas faite pour les comptes de moins de deux dollars. Les règles prescrites dans le présent règlement s'appliquent aussi aux autres taxes ou aux autres comptes et compensations municipales que la municipalité perçoit. Des frais de 30\$ seront exigés du propriétaire concerné pour tout chèque qui nous sera retourné pour insuffisance de fonds ou dont le paiement aura été arrêté.

REGROUPEMENT DES TARIFS POUR LES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ

Attendu que des biens et services sont offerts par la Municipalité moyennant des tarifs. Ceux-ci font partie intégrante du règlement de taux de taxation annuel et sont par conséquent révisés chaque année. Tout tarif inclus ci-après pourra être révisé par résolution en cours d'année.

PRODUIT	PRIX	SPÉCIFICATIONS
Photocopie	0,50\$	
Photocopie couleur	2,00\$	
Copie matrice graphique	1,50\$	Au bureau
	5,00\$	Par fax ou par la poste
Confirmation taxes	10,00\$	Notaire ou autre demandeur
Télécopie	1,50\$	Par page sauf page de garde (gratuite)
Boyau usagé (serv. Incendie)	25,00\$	
ANNONCE JOURNAL MUNICIPAL		
3 lignes	10,00\$	
4 à 6 lignes	15,00\$	
7 à 9 lignes	20,00\$	
Insertion d'une circulaire imprimée par le client	10,00\$	
Avis public dérogation mineure	50,00\$	Dans journal municipal
Bac vert ou bleu	93,00\$	Tarif ajusté dans l'année si augmentation lors de l'achat par la municipalité
Bac de compostage	40,00\$	
Poteau de signalisation complet 4 chiffres	50,75\$	Ajusté si augmentation lors de l'achat durant l'année
TUYAUX USAGÉS		
Béton 8 pieds	30,00\$	
Béton 4 pieds	20,00\$	
PVC 18 po x 20 pieds	75,00\$	
PVC de 24 po x 20 pieds	100,00\$	
PVC de 30 po x 20 pieds	150,00\$	
TARIF DÉGEL PONCEAU		
Salaire horaire des employés présents + bénéfices marginaux + tarif des camions		
Camion autopompe	85,00\$	L'heure
Unité d'urgence et/ou Camion voirie	40,00\$	L'heure
TARIF INTERVENTION SERVICE INCENDIE POUR NON-RÉSIDENT		
Camion autopompe	235,00\$	L'heure + salaire horaire des pompiers présents + bénéfices marginaux
Unité d'urgence	90,00\$	
Camion voirie	40,00\$	L'heure
LOCATION SALLE		

Salle communautaire	50,00\$	2hres + 25\$ l'heure pour une réunion
Salle communautaire	125,00\$	(repas ou social)
Salle communautaire	250,00\$	(décès)
Local des loisirs	125,00\$	Lumière patinoire 25\$
Local 691, rue Carrier	50,00\$	
PRÊT D'ÉQUIPEMENT (chaise, table ou autre)	50,00\$	Par déplacement, si en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal
TRACTEUR (situation d'urgence seulement)	70,00\$	L'heure

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, le jour de sa publication.

Avis de motion donné le 1er décembre 2014

Adopté le 12 janvier 2015

Affiché le 13 janvier 2015

Lyse Audet
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

RÈGLEMENT 02-2015 - ANNULER RÈGLEMENT VTT

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2015

RÈGLEMENT POUR ANNULER LE RÈGLEMENT 02-2011 CONCERNANT la circulation des véhicules tout terrain

ATTENDU QUE la Loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route en permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE ce conseil municipal a adopté le 10 janvier 2011 le règlement 02-2011, que celui-ci est entré en vigueur le 10 avril 2011;

ATTENDU QUE le Club Quad Massif du Sud aux Frontières a cessé ses activités et que ledit règlement doit être abrogé;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par la conseillère Renée Lessard, lors de la séance régulière de ce conseil, tenue le 1^{er} décembre 2014.

Article 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 : TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre «Règlement pour annuler le règlement numéro 02-2011» et porte le numéro **02-2015** des règlements de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

Article 3 : OBJET

L'objet du présent règlement vise à abroger le règlement 02-2011 concernant la circulation des VTT sur certains chemins municipaux.

Article 4 : CIRCULATION

La circulation des VTT est interdite sur les chemins municipaux à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 5 : AMENDE

Quiconque contrevient aux dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes prévues au Code de la sécurité routière.

Article 13 : ABROGATION

Ce règlement abroge le règlement numéro 02-2011.

Article 14 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports publié à la Gazette officielle du Québec.

Avis de motion donnée le 1^{er} décembre 2014

Adopté le 12 janvier 2015

Affiché le 13 janvier 2015

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2015

Il y a dispense de lire le règlement, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de la Loi. Chacun des membres du conseil déclare avoir lu le règlement et renonce à sa lecture.

05-01-2015

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Charles Vachon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 02-2015 intitulé « RÈGLEMENT POUR ANNULER LE RÈGLEMENT 02-2011 CONCERNANT la circulation des véhicules tout terrain». ADOPTÉE

Lyse Audet
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**VENTE POUR TAXES 2015 (DATE LIMITE 20 FÉVRIER 2015) –
LETTRE ENREGISTRÉE**

Des lettres par courrier recommandé seront envoyées à ceux qui n'ont pas donné de réponse ni pris d'arrangement pour payer leurs taxes.

Des frais de 30\$ seront chargés à ces contribuables, tel que prévu à notre réglementation. Si ces personnes ne prennent arrangements avant la réunion du mois de février ils pourront se retrouver en vente pour taxes.

06-01-2015 **IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE des lettres recommandées soient envoyées à ceux qui ont des dettes envers la municipalité.
ADOPTÉE

Abroger résolution 266-12-2014

07-01-2015 **IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE la résolution 266-12-2014 est abrogée.
ADOPTÉE

Résolution – montant à pourvoir dans le futur (comptable)

08-01-2015 **IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE le conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford autorise la secrétaire-trésorière à inscrire aux états financiers de 2014 et suivantes, les affectations au poste *Montant à pourvoir dans le futur* nécessaires pour pallier au déséquilibre fiscal engendré par l'application de la norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers de l'année, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.
ADOPTÉE

Résolution TECQ

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

09-01-2015 **IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par

année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

Cotisation ADMQ pour la directrice générale

10-01-2015

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le renouvellement à l'ADMQ pour la directrice générale soit fait et que les frais d'adhésion de 419\$ plus taxes pour l'année 2015 soient acquittés par la municipalité.

ADOPTÉE

Demande Fête des enfants

11-01-2015

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la municipalité accorde un montant de 200\$ pour la Fête des enfants.

ADOPTÉE

Offre de service devis + comité de sélection Ste-Rose

12-01-2015

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'un mandat soit confié à Mme France Thibault, Ingénieure pour la préparation d'un devis d'appel d'offre de services professionnels et comité de sélection pour le projet d'ajout d'un système de déphosphatation à notre station d'épuration le tout selon les conditions de l'offre de service daté du 5 janvier 2015 pour un montant forfaitaire de \$3,000.00 avant taxes.

ADOPTÉE

URBANISME

Dérogation mineure lot 4982274.

13-01-2015

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil accordent la demande de dérogation mineure pour le lot 4 982 274 situé au 256, Route 204 selon les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme qui s'est réuni le 15 décembre pour cette demande.

ADOPTÉE

Demandes spéciales concernant certains changements aux « RÉGLEMENTS D'URBANISME » Infos

Une rencontre sera planifiée pour de l'information supplémentaire sur les demandes spéciales.

POLITIQUE FAMILIALE

SERVICE INCENDIE:

Parole au directeur incendie

Rapport annuel 2014

Nous avons eu 16 sorties réparties comme suit :

2 incendies de cheminée
3 demandes d'entraide à St-Prosper
1 demande d'entraide à St-Louis
4 demandes d'entraide à Ste-Justine
1 demande d'entraide à St-Cyprien
1 demande d'entraide à St-Benjamin
2 sorties fil électrique
1 fausse alarme
1 vérification

Prévention dans le village. Un kiosque de prévention et sécurité incendie, préparé par nos pompiers, était présent lors de la Fête nationale en juin 2014. On a été en mesure de constater l'efficacité de l'entraide automatique instaurée avec nos municipalités voisines (5 municipalités).

En 2015, deux pompiers termineront leur formation Pompier 1. Nous serons en préparation pour adopter le nouveau schéma de couverture de risque en collaboration avec la M.R.C. Une 8e borne sèche sera installée. Un habit de combat sera acheté. Nous allons commencer à travailler sur un devis pour acheter une nouvelle unité d'urgence. Nous avons été avisés, lors de la dernière inspection de la SAAQ, que notre unité d'urgence se dégradait et que des défauts majeurs pourraient la rendre hors service, nous nous préparons donc à cette éventualité. La prévention sera encore dans nos priorités. Nous continuerons à offrir un service incendie efficace et professionnel.

Félicitations et merci à toute l'équipe de pompiers de Sainte-Rose-de-Watford.

**Richard Fauchon, Directeur incendie
Municipalité Sainte-Rose-de-Watford**

Appui résolution MRC des Etchemins pour conducteur d'un camion-citerne sur un incendie

14-01-2015

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford appuie la MRC des Etchemins dans sa demande au Ministère de la Sécurité publique, afin de ne pas modifier le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*, qui ajouterait l'obligation à un conducteur de camion-citerne à l'obtention de sa formation Pompier 1.
QUE copie de la présente résolution soit expédiée à Madame Lise Thériault, Ministre de la Sécurité publique et à la MRC des Etchemins.
ADOPTÉE

Aide au financement de la formation des pompiers à temps partiel

Remis à la séance de février.

VOIRIE

- **Rapport de l'inspecteur**

Les membres du conseil ont reçu le rapport de travail de l'inspecteur municipal.

CORRESPONDANCE

Plainte déneigement

15-01-2015

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De faire parvenir à l'entrepreneur la plainte que nous avons reçue, dont la lettre est datée du 7 janvier 2015, et de lui demander de nous faire un suivi par écrit pour cette plainte. Qu'un accusé réception soit envoyé au plaignant avec la copie de cette résolution.
ADOPTÉE

LOISIRS

Projet de ressource partagée en développement des Loisirs

16-01-2015

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil désirent participer au projet de ressource partagée en développement des loisirs.
ADOPTÉE

Programme Nouveaux Horizons

17-01-2015

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser Linda Gilbert à assister à la rencontre d'information le 15 janvier 2015 à 10h au centre communautaire de Saint-Léon-de-Stanton, pour des informations sur le programme Nouveaux Horizons.
ADOPTÉE

Chauffage et téléphone

Déplacer la fournaise au propane pour diriger la chaleur au local des Loisirs.

18-01-2015

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Guylaine Jacques
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser l'achat d'un thermostat numérique pour le local des loisirs et deux téléphones (loisir et bibliothèque).
ADOPTÉE

Fondation canadienne pour l'enfance

Madame Guylaine Jacques va s'occuper de faire une demande à la fondation pour des patins à l'usage des utilisateurs de la patinoire.

VARIA

Retard camion municipal

Fête des enfants

19-01-2015

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser la fermeture de la rue Roy pour la fête des enfants à partir du 22 janvier jusqu'au 24 janvier 2015. QUE l'inspecteur municipal installe la signalisation nécessaire à cette fermeture.
ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

20-01-2015

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE cette assemblée soit close, il est 21 heures 01 minute.
ADOPTÉE

Hector Provençal
Maire

Lyse Audet
Secrétaire-trésorière
et directrice générale

Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Hector Provençal, maire